

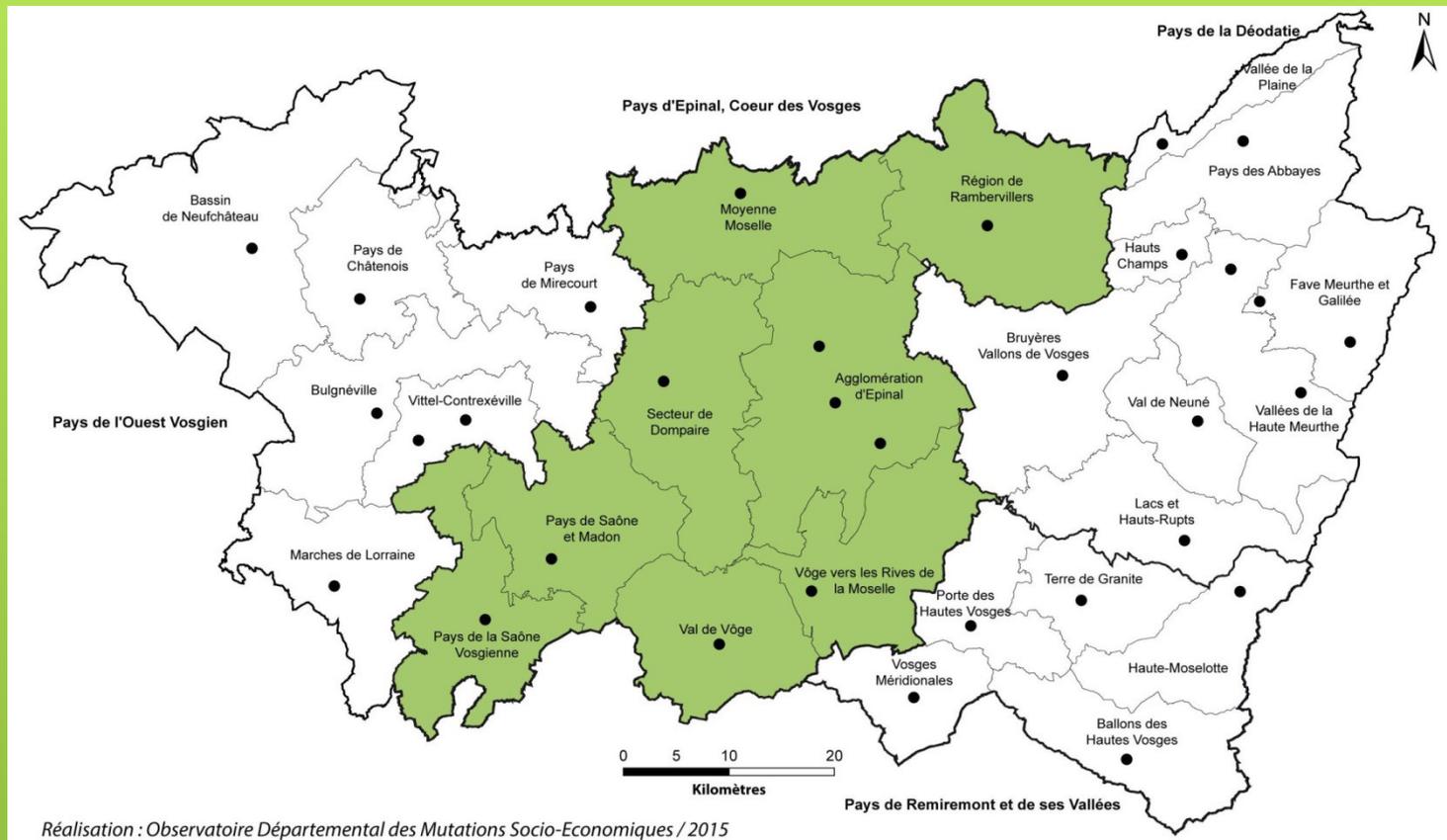


# Terres de Hêtre

Le Hêtre, une ressource  
vosgienne

## I. Le Territoire du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges est situé au sud de la Lorraine, dans le département des Vosges. Le Pays s'étend sur près de 2192 km<sup>2</sup>; soit 196 communes et comptant 142 121 habitants.



## I. Le Territoire du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Initiée par le Comité de Bassin d'Emploi d'Épinal (CBE), la démarche de Pays a été reconnue officiellement en décembre 1998.

Afin d'accompagner sa mise en œuvre, le Syndicat Mixte du Pays fut alors créé en décembre 1999. Il devient une réelle collectivité territoriale lors de son changement de statuts le 7 janvier 2008 (Syndicat Mixte fermé). En 2014, il est reconnu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

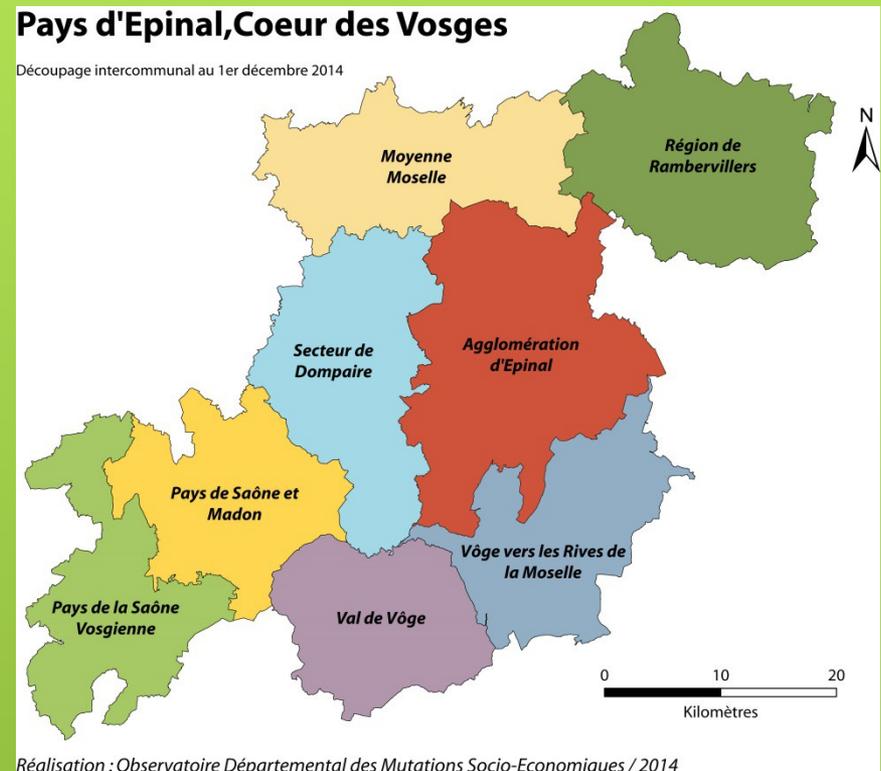
### Les chiffres clés :

8 intercommunalités :

- 1 communauté d'agglomération
- 7 communautés de communes

141 121 habitants en 2011

2 192 km<sup>2</sup>



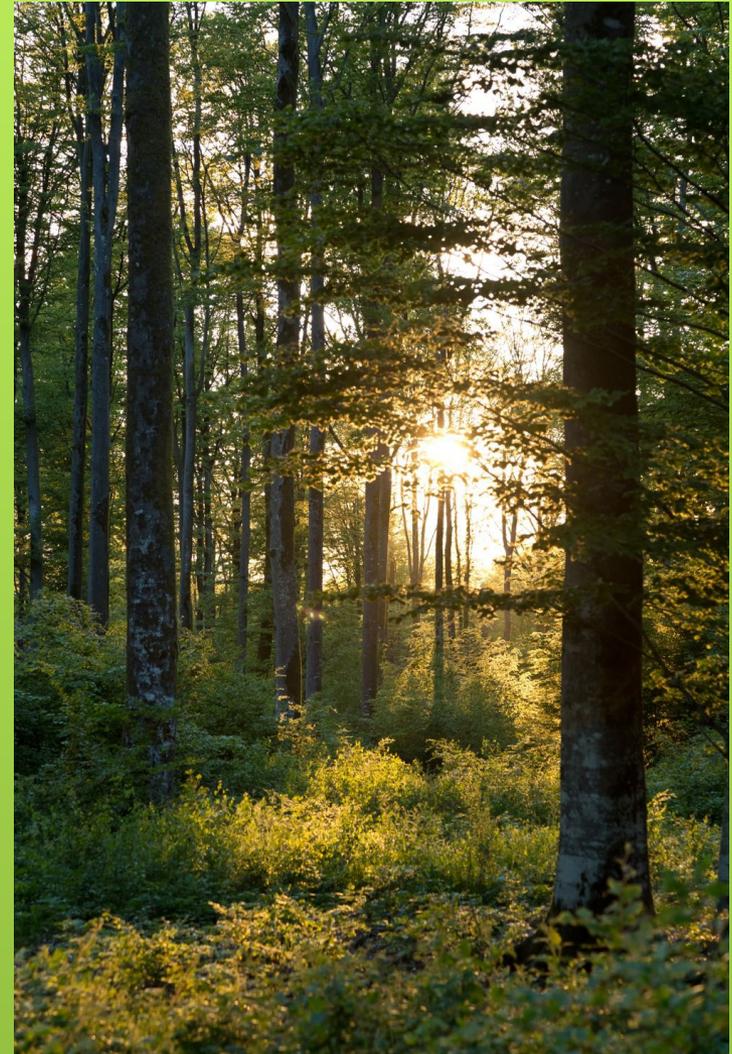
## II. Les forêts du Cœur des Vosges

### Présentation générale

Parmi les filières économiques, celles de la forêt et du bois est une des filières prédominantes de l'économie du département, avec plus de 13 500 emplois en 2002, ce qui représente un quart des activités industrielles des Vosges.

### Les chiffres clés :

- Le taux de boisement du pays d'Épinal est de **42 %**
- 
- Les forêts du Pays d'Épinal couvrent une surface d'un peu plus de **101 000** hectares.
- 
- La forêt et le bois génèrent près de **13 500** emplois dans les Vosges



## II. Les forêts du Cœur des Vosges

### Les forêts : régimes et propriétés

Sur les 101 000 hectares de forêts que compte le Pays d'Épinal, 72 % sont soumis au régime forestier et donc sous gestion de l'ONF, ce qui représente 71 600 ha. Les forêts privées représentent, quant à elles, 28 000 ha. Ces dernières sont constituées, pour la plupart, de petites, voire micro propriétés, puisque plus de la moitié des surfaces appartiennent à des propriétaires qui possèdent moins de 4 ha.

### Les chiffres clés :

- **50 %** de la surface boisée appartient aux communes ou à d'autres collectivités, **22 %** à l'Etat (Forêt Domaniale) et **28 %** aux propriétaires privés.
- 
- **83 %** de la surface de la forêt soumise au régime forestier est certifiée PEFC



## II. Les forêts du Cœur des Vosges

### Caractéristiques des peuplements

La forêt est majoritairement constituée de feuillus (taillis, futaies, et taillis sous futaies). Le Hêtre est l'essence majeure sur le territoire.

Il est associé au Pin sylvestre et au Sapin dans les futaies mixtes, tout en restant majoritaire. A l'inverse, le pin devient majoritaire sur certains versants sud, où le Hêtre est remplacé par le Chêne.

### Les chiffres clés :

- Dans les forêts privées, les feuillus représentent **55 %** de la surface, contre **38 %** pour les résineux et **7 %** pour les surfaces mixtes
- Dans les forêts publiques, les feuillus représentent **70 %** de la surface, contre **24 %** pour les résineux et **6 %** pour les surfaces mixtes.



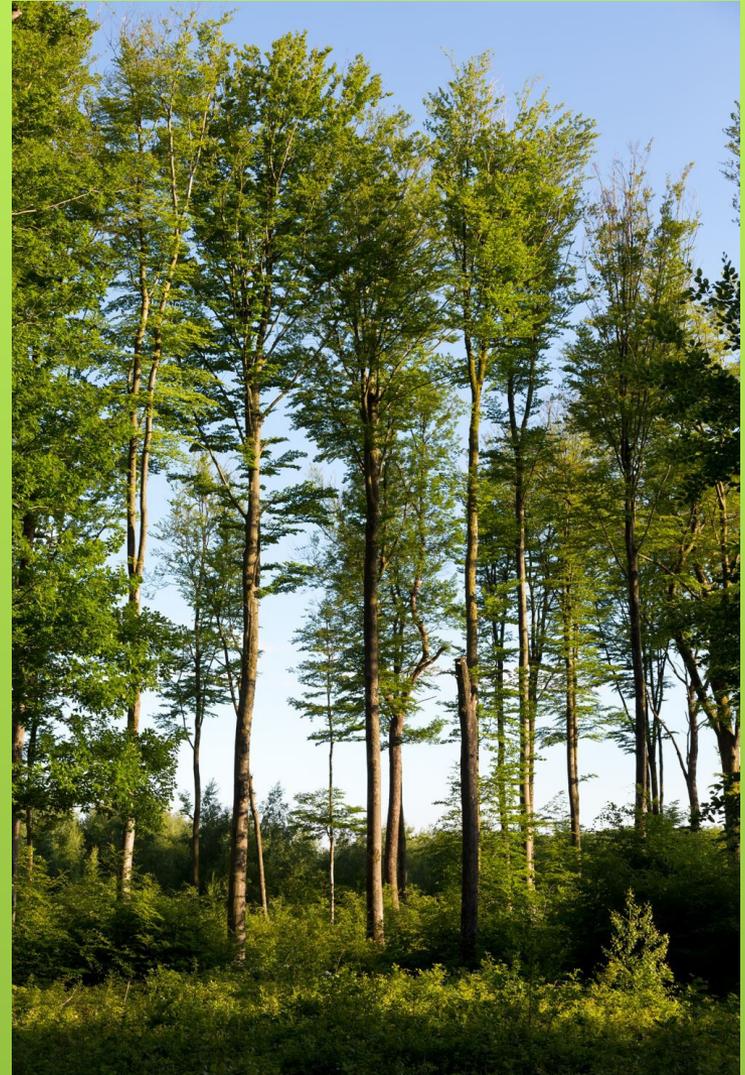
### III. Le Hêtre des Vosges

Le Hêtre – *Fagus sylvatica* est une essence de plaine, présente jusqu'à 1700 m. Le bois de hêtre est homogène et se travaille facilement. Il peut donner lieu à des utilisations très variées. Il est aussi très apprécié comme bois de chauffage. Les contraintes qu'il présente sont la déformation au séchage, des colorations du bois, des échauffements lors des stockages.

Il a également tendance à être nerveux sous contrainte et sur des sols acides.

#### **Les chiffres clés :**

- Au total, sur le territoire du Pays d'Épinal Cœur des Vosges, le Hêtre est présent sur environ 40 00 ha de forêt.



## IV. Le contexte du marché du Hêtre

### La première transformation forestière

Les scieries du territoire sont fragiles, mais commencent à travailler ensemble pour améliorer leur performance commerciale. Elles sont contraintes en quantité et qualité au niveau de leur approvisionnement et des volumes de qualité médiocre peu valorisés localement.

La sécurisation de la vente des bois et des approvisionnements des scieries par la vente par contrats peut encore être améliorée.

La pression sur les prix d'exploitation et la nécessité économique de mobiliser du bois, tout au long de l'année, peuvent conduire à détériorer la qualité des exploitations forestières.

### **Les chiffres clés :**

- Le volume de bois mobilisé annuellement sur le territoire s'élève à 260 000 m<sup>3</sup> dont 70 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de hêtre.



## IV. Le contexte du marché du Hêtre

### Synthèse sur la filière forêt-bois feuillu

#### ATOUPS

- Ressource abondante et variée
- Forêts productives
- Entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation variées
- Centre de recherche et de formation sur place
- Bonne desserte forestière
- Une grande part des forêts gérées
- Morcellement de petites forêts privées
- Acteurs présents et compétents sur toutes les activités forestières
- Dynamisme politique
- 
- 

#### FAIBLESSES

- Qualité des bois feuillus souvent moyenne à médiocre
- Sols fragiles
- Manque de communication entre les maillons de la filière et entre les entreprises
- Déclin des unités de 2<sup>ème</sup> transformation
- Manque de dynamisme du marché (Hêtre)
- Manque de connaissances du public et des élus sur l'usage et l'économie du bois
- 
-

## V. La marque collective « Terres de Hêtre »

Le Pays d'Épinal Cœur des Vosges a créé, la marque « Hêtre des Vosges », dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale Bois Feuillu lancé le 25 novembre 2011. La signature d'une charte autour de cette marque a rassemblé à l'automne 2012, l'ensemble des acteurs de la filière, marquant ainsi la volonté collective de valoriser le hêtre, au delà du seul secteur ameublement. La construction, l'usage des feuillus en extérieur, l'emballage, la chimie verte pouvant en effet, constituer des secteurs où le hêtre peut envisager de trouver de nouveaux débouchés.

Le Pays d'Épinal a procédé en 2013, au transfert de la marque collective simple « Hêtre des Vosges » en « **Terres de Hêtre** », dans une nouvelle entité économique créé à cet effet.

Cette nouvelle démarche économique « Terres de hêtre » a pour objectif stratégique de développer **un réseau d'innovation et de commercialisation des produits à base de hêtre et ainsi, optimiser la valorisation de ces bois feuillus sur le marché de la construction et de l'ameublement.**





## V. La marque collective « Terres de Hêtre »

Les structures de la marque



### **La plateforme technologique de traitement :**

- Maître d'ouvrage CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- Lieu d'implantation : Xertigny
- Equipements intégrés : traitement thermique / soudage / aboutage

### **Le Showroom :**

- Maître d'ouvrage CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- Lieu d'implantation : Xertigny
- Conception par l'intermédiaire d'un concours d'idées, espace dédié à l'utilisation du hêtre en construction, il comprendra 6 habitations de loisir de 60 m<sup>2</sup> ainsi qu'un bâtiment d'accueil.

### **La couveuse d'entreprise :**

- Maître d'ouvrage CC du Val de Vôge
- Lieu d'implantation : Les Voivres
- Aide à la création d'entreprises innovantes sur le thème du bois, en lien avec la recherche publique
- Sélection des projets couvés via un appel à projet national



## IV. Une stratégie de développement en faveur de l'attractivité économique durable.

Le Pays d'Épinal, Cœur des Vosges souhaite faire appel au programme européen LEADER. Cette stratégie se décline en 4 axes de développement, composés chacun de dispositifs à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement du programme Leader.

- **Axe 1** : Développer un programme dynamique et évolutif dans une démarche de développement durable
- **Axe 2** : Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.
- **Axe 3** : Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel
- **Axe 4** : L'économie touristique au service du patrimoine naturel forestier

## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 1. Améliorer la mobilisation forestière du territoire, dans une dimension contractuelle et partenariale, pour mieux soutenir les entreprises de la filière

> Développer la gestion forestière publique par une gouvernance intercommunale et renforcer la concertation entre les acteurs de la mobilisation forestière et les élus locaux

Objectifs : faciliter la commercialisation des bois au profit des entreprises locales via les contrats d'approvisionnement

#### **Bénéficiaires visés :**

Les communes forestières – les acteurs de la filière bois et travaux – Gestionnaire ONF  
Les collectivités locales

#### **Dépenses éligibles :**

Animation du dispositif – accompagnement des élus vers ce niveau dispositif.

**Taux d'aide :** 100 % des dépenses publiques

#### **Indicateurs de réalisation :**

- Nombre de syndicats créés
- Surface forestière regroupée
- Volume de bois façonné mobilisé et commercialisé sous forme de contrat

**Financement LEADER prévu : 60 000 €**

## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 1. Améliorer la mobilisation forestière du territoire, dans une dimension contractuelle et partenariale, pour mieux soutenir les entreprises de la filière

> Regroupement économique des propriétaires forestiers privés par une animation transversale inédite.

Objectifs : augmenter la récolte de bois en priorisant la contractualisation à destination des entreprises locales

#### **Bénéficiaires visés :**

- Chambre d'Agriculture des Vosges
- CRPF
- Coopératives de propriétaires forestiers

#### **Indicateurs de réalisation :**

- Nombre de propriétaires contactés
- Nombre de propriétaires ayant réalisé des opérations foncières et forestières (achat et vente de parcelles, coupes et travaux effectués)

- Nombre de créations de GIEFF

**Taux d'aide :** 100 % des dépenses publiques

#### **Dépenses éligibles :**

Animation, Coordination, Etudes de diagnostic et de besoins, formulation de plans d'actions, Dépenses de fonctionnement liées au projet soutenu

**Financement LEADER prévu : 80 000 €**

## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 2. Développer des outils pour une foresterie innovante et dynamique

> Innover par la mise en œuvre de documents opérationnels de gestion forestière durable

Objectifs : rationaliser la gestion forestière en l'inscrivant dans la durée, dans un cadre technique, économique et environnemental exemplaire

#### **Bénéficiaires visés :**

Les communes forestières et leurs regroupements,  
Les gestionnaires forestiers professionnels,  
en particulier organisations de producteurs et  
les experts forestiers  
Les collectivités locales

#### **Dépenses éligibles :**

Dépenses d'ingénierie pour l'établissement des  
documents de gestion durable opérationnels.

#### **Indicateurs de réalisation :**

- Nombre de propriétaires forestiers contactés ;
- Nombre de documents de gestion durable établis
- Taux de réalisation des programmes de coupes et travaux

#### **Taux d'Aide :**

100 % des dépenses publiques

**Financement LEADER prévu : 80 000 €**



## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 2. Développer des outils pour une foresterie innovante et dynamique

> Développer des itinéraires techniques pour une sylviculture dynamique des feuillus

Objectifs : contribuer à la production de bois feuillus de meilleure qualité

**Évaluation :** Les effets seront mesurés à l'aide d'indicateurs tels que :

- le temps passé à la réalisation de l'action
- la réalisation d'une fiche décrivant le ou les itinéraires techniques sylvicoles recommandés.

**Bénéficiaires visés :**

Communes forestières et leurs regroupements,  
ONF, CRPF, Coopératives forestières  
Les collectivités locales

**Taux d'Aide :** 100 % des dépenses publiques

**Dépenses éligibles :**

Travaux d'ingénierie, coordination entre forêt publique et forêt privée pour la réalisation du document. Edition et diffusion de la plaquette d'information. Dépenses de fonctionnement liées au projet soutenu Pour la vulgarisation auprès des propriétaires et du grand public

→ à intégrer à la fiche 3.1.1. et 1.4.

**Financement LEADER prévu : 90 000 €**

## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 2. Développer des outils pour une foresterie innovante et dynamique

> Accompagner les entreprises de travaux forestiers dans leur organisation

Objectifs : permettre la structuration des entreprises de travaux forestiers, améliorer leur capacité de réponse au développement pérenne de la mobilisation du bois

#### **Bénéficiaires visés :**

L'Association Quali Travaux Forestiers Lorraine,  
le Gipeblor, les ETF

contrats de prestation initiés par l'action

#### **Indicateurs de réalisation :**

- Temps passé à l'animation de l'action
- Nombre de réunions, nombre de participants ETF
- Outils d'échanges d'information conçus et mis en place
- Nombre de contrats annuels ou pluriannuels conclus
- Volumes de bois mobilisés dans le cadre des

#### **Taux d'Aide :**

100 % du montant des dépenses publiques

#### **Dépenses éligibles :**

Dépenses de fonctionnement pour l'animation  
Conception et réalisation d'outils NTIC  
Dépenses d'études et de réalisation d'actes juridiques

**Financement LEADER prévu : 30 000 €**

## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 3. Arbres et paysages : pour une foresterie durable et respectueuse des enjeux environnements et paysagers

> Réduire l'impact des exploitations forestières sur l'environnement

Objectifs : assurer la durabilité de l'activité de production forestière par une prise en compte des contraintes environnementales

#### **Bénéficiaires visés :**

PEFC Lorraine, Gipeblor, Forêts & Bois de l'Est, collectivités territoriales et leurs regroupements

#### **Dépenses éligibles :**

- Les moyens d'animation et d'organisation de réunions d'information
- Le temps d'organisation d'événements pour mettre en valeur les démarches mises en œuvre et les moyens matériels associés
- L'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de qualité
- La conception et la réalisation d'un outil NTIC d'échange entre les parties intéressées et les acteurs de la filière forêt-bois

#### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de réunions de sensibilisation  
Nombre de participants en fonction de leurs catégories  
Temps passés aux sous actions  
Evaluation par les parties intéressées des outils d'échanges mis en place

#### **Taux d'Aide :**

100 % des dépenses publiques

**Financement LEADER prévu : 30 000 €**



## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 3. Arbres et paysages : pour une foresterie durable et respectueuse des enjeux environnements et paysagers

> Expérimenter et développer l'agroforesterie

Objectifs : diversifier les revenus des propriétaires avec la constitution d'un capital ligneux, diminuer l'utilisation d'intrants, et mettre en place un système agro-écologique

**Bénéficiaires visés :**

Chambre d'agriculture des Vosges,  
exploitants agricoles, etc.

**Taux d'Aide :**

100 % des dépenses publiques

**Dépenses éligibles :**

ingénierie, animation, communication,  
étude de faisabilité et d'impact.  
Investissements

**Financement LEADER prévu : 50 000 €**



## V. Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages.

### 3. Arbres et paysages : pour une foresterie durable et respectueuse des enjeux environnements et paysagers

> Développer l'arboriculture, les haies, les vergers conservatoires en milieu rural et ainsi renforcer la diversification des paysages

Objectifs : encourager et à soutenir les actions de restauration, de création, de sauvegarde et de valorisation des vergers

**Bénéficiaires visés :**

Collectivités territoriales et leurs regroupements, Chambre d'Agriculture des Vosges, Associations locales, etc.

**Taux d'Aide :**

100 % du montant des dépenses publiques

**Dépenses éligibles :**

Ingénierie, animation, communication, étude de faisabilité et d'impact. Investissements

**Financement LEADER prévu : 50 000 €**

## VI. Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel

### 1. Transferts de connaissances pour favoriser l'emploi et la compétitivité des entreprises de la filière

> Accompagner des actions de formation et de mise en réseau des acteurs de la filière de l'amont, la forêt, vers l'aval, le bois

Objectifs : impulser le renouveau des transferts de connaissance et de la formation continue, en s'appuyant fortement sur le campus des métiers et des qualifications « bois »

#### Bénéficiaires visés :

En lien avec les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les entreprises du territoire, les opérateurs de formation relevant du label « campus des métiers et qualification forêt- bois » : Sur le PETR, le campus est constitué des acteurs de formation suivants :

- L'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB) qui est le pilote du campus
- Le CFA BTP Lorraine et son site d'Arches
- Le GIPEBLOR, Groupe Interprofessionnel de Promotion du Bois en Lorraine
- Le PLAB, Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois
- Le CRITT Bois.

#### Dépenses éligibles :

- Moyens d'animation et d'organisation de journées de stages, de journées de formation
- Temps d'organisation des événements, colloques, séminaires, mise en œuvre et moyens matériels associés
- Conception d'outils de communication et de formation

#### Taux d'Aide :

100 % des dépenses publiques

**Financement LEADER prévu : 80 000 €**



## VI. Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel

### 1. Transferts de connaissances pour favoriser l'emploi et la compétitivité des entreprises de la filière

> Innover afin d'utiliser des bois locaux, notamment feuillus, dans la construction locale publique et privée.

Objectifs : positionner la construction bois de Pays, notamment en feuillus, comme un axe majeur du développement économique du territoire rural du PETR

#### **Bénéficiaires visés :**

Les entreprises de la filière bois et plus particulièrement les scieries et entreprises possédant des capacités de collage.  
Les collectivités locales

#### **Dépenses éligibles :**

Ingénierie et investissements

#### **Indicateurs de réalisation :**

La réalisation de plusieurs bâtiments publics prototypes en milieu rural sur le secteur d'Épinal constituera un indicateur de réalisation et aussi un excellent vecteur de communication.

#### **Taux d'Aide :**

100 % des dépenses publiques

**Financement LEADER prévu : 130 000 €**



## VI. Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel

### 1. Transferts de connaissances pour favoriser l'emploi et la compétitivité des entreprises de la filière

> Renforcer l'intégration des acteurs de la filière bois autour de la construction bois de Pays

Objectifs : capitaliser sur les résultats obtenus lors d'études précédente pour les mettre à disposition des entreprises, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage du territoire, identifier les verrous technologiques restant à résoudre

**Bénéficiaires visés :**

Entreprises, maîtres d'ouvrages publics, maîtres d'œuvre, collectivités territoriales, Gipeblor

**Dépenses éligibles :**

Animation, Coordination, Etudes de diagnostic et de besoins, AMO, Démarches Qualité

**Taux d'Aide :** 100 % des dépenses publiques

**Financement LEADER prévu :** 60 000 €



## VI. Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel

### 2. Recherche et développement pour de nouveaux marchés du bois en circuits courts.

> Appuyer les projets de recherche et de transfert d'innovation de la forêt au bois : construction bois et éco-matériaux en circuits courts

A/ La construction bois feuillus locale via la robotique

B/ Les éco-matériaux

#### **Bénéficiaires visés :**

Entreprises de la seconde transformation rurale en lien avec le CRITT, le LERMAB et l'ENSTIB.  
Les collectivités territoriales qui construisent des bâtiments publics en ossature bois concernés par cette mesure.

#### **Dépenses éligibles :**

Ingénierie et investissements

#### **Taux d'Aide :**

100 % des dépenses publiques

**Financement LEADER prévu : 130 000 €**



## VI. Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel

### 2. Recherche et développement pour de nouveaux marchés du bois en circuits courts.

> Innover par des outils de développement économiques de type FAB LAB, ateliers innovants et couveuses en milieu rural

Objectifs : soutenir l'innovation et le développement d'outils d'animation économique en milieu rural

**Bénéficiaires visés :**

Collectivités territoriales et leurs regroupements,  
les chambres consulaires

**Taux d'Aide :**

100 % des dépenses publiques

**Dépenses éligibles :**

Ingénierie et animation, investissements

**Financement LEADER prévu : 180 000 €**